

Nations Palestine Commission to take a place at the Council table.

At the same meeting the Council decided, under rule 39 of its provisional rules of procedure, to invite the representative of the Jewish Agency for Palestine to take a place at the Council table, and to extend a similar invitation to the Arab Higher Committee if it so requested.²²

42 (1948). Resolution of 5 March 1948

[S/691]

The Security Council,

Having received General Assembly resolution 181 (II) of 29 November 1947 on Palestine, and having received from the United Nations Palestine Commission its first monthly report²³ and its first special report on the problem of security in Palestine,²⁴

1. *Resolves* to call on the permanent members of the Council to consult and to inform the Security Council regarding the situation with respect to Palestine and to make, as the result of such consultations, recommendations to it regarding the guidance and instructions which the Council might usefully give to the Palestine Commission with a view to implementing the resolution of the General Assembly. The Security Council requests the permanent members to report to it on the results of their consultations within ten days ;

2. *Appeals* to all Governments and peoples, particularly in and around Palestine, to take all possible action to prevent or reduce such disorders as are now occurring in Palestine.

Adopted at the 263rd meeting by 8 votes to none, with 3 abstentions (Argentina, Syria, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

43 (1948). Resolution of 1 April 1948

[S/714, I]

The Security Council,

In the exercise of its primary responsibility for the maintenance of international peace and security,

²² The representative of the Arab Higher Committee took a place at the Council table at the 282nd meeting, on 15 April 1948.

²³ *Official Records of the Security Council, Third Year, Special Supplement No. 2*, document S/663.

²⁴ *Ibid.*, document S/676.

Nations Unies pour la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

A la même séance, le Conseil a décidé, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter le représentant de l'Agence juive pour la Palestine à prendre place à la table du Conseil et d'adresser une invitation analogue au Haut Comité arabe, si celui-ci en faisait la demande²².

42 (1948). Résolution du 5 mars 1948

[S/691]

Le Conseil de sécurité,

Saisi par l'Assemblée générale de sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 relative à la Palestine, et par la Commission des Nations Unies pour la Palestine de son premier rapport mensuel²³ et de son premier rapport spécial sur le problème de la sécurité en Palestine²⁴,

1. *Décide* d'inviter les membres permanents du Conseil à se concerter et à tenir le Conseil de sécurité au courant de la situation en ce qui concerne la Palestine, et à lui faire, après s'être ainsi concertés, des recommandations quant aux directives et aux instructions que le Conseil pourrait utilement donner à la Commission pour la Palestine en vue de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité invite ses membres permanents à lui faire rapport sur le résultat de leurs consultations dans un délai de dix jours ;

2. *Fait appel* à tous les gouvernements et à toutes les populations, en particulier à ceux de la Palestine et des pays avoisinants, pour qu'ils prennent toutes les mesures possibles en vue d'éviter ou de calmer les troubles que connaît actuellement la Palestine.

Adoptée à la 263^e séance par 8 voix contre zéro, avec 3 abstentions (Argentine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Syrie).

43 (1948). Résolution du 1^{er} avril 1948

[S/714, I]

Le Conseil de sécurité,

En tant que principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

²² Le représentant du Haut Comité arabe a pris place à la table du Conseil à la 282^e séance, le 15 avril 1948.

²³ *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément spécial n° 2*, document S/663.

²⁴ *Ibid.*, document S/676.